

## **Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 7 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 27 octobre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE.

### **Etaient présents :**

Mmes : Nathalie DAUNAS, Stéphanie LACOSTE, Monique PARTHENAY, Nathalie CHANTEREAU,

MM : Patrick LAFARGE, Jean-Maurice SABATER, Pierre LEVEQUE, Théo MORILLON, Jérémy AUMONT, Bruno GAUTIER

Absents : Mme Laëtizia FRANCK PRUDENZANO, M. Jean-Jacques LOUGEZ,

Excusée : Mme Laurence POUVALOUE

Excusé ayant donné procuration : M. Éric VERGER à Mme Nathalie DAUNAS.

### Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 10

### Ordre du jour :

- Approbation du dernier procès-verbal,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
- Changement de référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024,
- Détermination des durées d'amortissement des immobilisations,
- Créances éteintes suite à jugement,
- DM N°1 - Créances éteintes,
- Imputation à la section Investissement des achats de fournitures pour les travaux d'aménagement du jardin du souvenir au cimetière réalisés en régie,
- Motion pour l'inscription des travaux de la déviation Malvieille-Hiersac de la RN 141 dans le CPER 2023-2027,
- Motion de soutien à la proposition de loi Protection des élus municipaux,
- Présentation des rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 14 septembre 2023,
- Informations et questions diverses.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 h 30.

Monsieur le Maire retire le point « DM n° 1 : Créances éteintes » de l'ordre du jour ; Après conseil auprès de notre interlocuteur au centre des finances locales, la prise d'une décision modificative est inutile.

### **1 - Approbation du dernier procès-verbal**

Le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité des présents, 11 pour.

### **2 - Nomination d'un secrétaire de séance**

Monsieur Jean-Maurice SABATER est nommé secrétaire de séance.

### **3 - Changement de référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024**

Monsieur le Maire explique au Conseil que les plans comptables évoluent. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le plan comptable actuel devra être remplacée par la nomenclature M57.

Le plan comptable actuel, M14, étant utilisé dans sa version développée, Monsieur le Maire propose au Conseil d'adopter le référentiel M57 développé au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le Conseil approuve la proposition à l'unanimité des présents, 11 pour.

### **4 - Détermination des durées d'amortissement des immobilisations**

Monsieur le Maire explique au Conseil que le changement de plan comptable entraîne le renouvellement de la délibération sur les durées d'amortissements des immobilisations.

Sous l'ancien plan comptable, l'amortissement était linéaire ; dorénavant le référentiel M57 prévoit un amortissement au prorata temporis.

Monsieur le Maire propose de fixer ainsi les durées d'amortissement des subventions d'équipements versées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises : 5 ans ;
- les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations : 5 ans jusqu'à 30.000,00€, 15 ans au-delà de 30.000,00€ ;
- les attributions de compensation : 5 ans jusqu'à 30.000,00 €, 15 ans au-delà de 30.000,00€ ;
- les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national (logement social, réseaux très haut débit...) : 30 ans.

Sur les conseils du centre des finances locales, il propose d'aménager le principe du prorata temporis vu la difficulté à déterminer la date de mise en service du bien objet de la subvention et des faibles enjeux, en calculant l'amortissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice suivant la date de versement de la subvention.

Le Conseil approuve les propositions, à l'unanimité des présents, 11 pour.

## **5 - Créances éteintes suite à jugement**

Monsieur le Maire explique avoir reçu du centre des finances publiques un jugement de dossier de surendettement pour une locataire d'un logement communal partie en 2022. Cette personne avait obtenu un échéancier de sa dette en quittant le logement. A la date d'aujourd'hui, la dette restant due s'élève à 103,76 €. Le centre des finances publiques nous demande donc de procéder à l'extinction de la dette par le passage d'écriture comptable et la prise d'une délibération.

Le Conseil valide l'extinction de la dette à l'unanimité des présents, 11 pour, et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches nécessaires.

## **6 - Imputation à la section Investissement des achats de fournitures pour les travaux d'aménagement du jardin du souvenir au cimetière réalisés en régie**

Monsieur le Maire explique au conseil que les travaux d'aménagement du jardin du souvenir au cimetière vont être réalisés par les agents communaux. Il propose donc d'imputer à la section investissement du budget (Opération 75 – Cimetière) l'achat des matériaux nécessaires à ces travaux.

Le conseil approuve la proposition à l'unanimité des présents, 11 pour.

## **7 - Motion pour l'inscription des travaux de la déviation Malvieille-Hiersac de la RN 141 dans le CPER 2023-2027**

Monsieur le Maire propose au Conseil de voter une motion pour soutenir le projet de déviation de Malvieille-Hiersac. Le projet prévoyant de réaliser le dernier tronçon de 4 voies (RN141) afin de rallier Cognac à Angoulême en voie rapide n'est pas prévu au Contrat de Plan Etat Région 2023-2027 ; seul une étude est programmée. Le but de la motion est de manifester la nécessité de réaliser non seulement l'étude mais aussi les travaux dans le créneau 2023-2027.

Le Conseil adopte la motion à l'unanimité des présents, 11 pour.

## **8 - Motion de soutien à la proposition de loi Protection des élus municipaux**

Monsieur le Maire propose au Conseil de voter une motion pour soutenir la proposition de loi déposée par les députés, Messieurs Jean-François LOVISOLO et Karl OLIVE, visant à renforcer la législation pour la protection des élus municipaux.

Cette proposition de loi vise à protéger les détenteurs de mandats électifs tant des violences que des actes d'outrage, des menaces et des délits d'atteinte à la vie privée.

Le Conseil adopte la motion à l'unanimité des présents, 11 pour.

## **9 - Présentation des rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 14 septembre 2023**

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver les rapports d'évaluation de la CLECT du 14 septembre 2023 qui leur ont été communiqués. Ceux-ci portaient sur les transferts de charges des points suivants :

Rapport n°37 : Local canoé - Vibrac,  
Rapport n°38 : Voies communautaires,  
Rapport n°39 : Port de plaisance - Cognac,  
Rapport n°40 : Gymnase - Segonzac,  
Rapport n°41 : Hippodrome - Jarnac.

Le Conseil approuve les rapports n°37 à 41 de la CLECT du 12 septembre 2023 à à l'unanimité des présents, 11 pour.

## **10 - Informations et questions diverses**

- Monsieur le Maire demande aux conseillers de commencer à réfléchir aux projets pour 2024.
- Monsieur le Maire va recevoir un artiste peintre pour obtenir un devis afin d'écrire le nom de l'école sur le mur du fond de la cour.  
Madame DAUNAS explique qu'il est également prévu de réaliser une peinture sur le mur derrière le jardin du souvenir au cimetière, un devis sera également demandé.
- Monsieur le Maire propose de fermer la mairie entre le 25 décembre 2023 et le 1er janvier 2024 comme l'an passé avec mise en place d'une astreinte en cas d'urgence. Le conseil approuve.
- Travaux d'aménagement de la RD 15 : La route départementale sera ouverte à la circulation la semaine prochaine. Les finitions sont en cours. La météo empêche de faire les peintures. Les poteaux sont en cours de démontage.
- Monsieur le Maire a appris par les gendarmes que les alarmes intrusions des écoles seront prochainement connectées au centre opérationnel d'Angoulême.
- Monsieur LEVEQUE explique que les premiers tests de chauffage sont concluants : le chauffage fonctionne très bien et très rapidement.

Le Maire lève la séance à 19h15.

Le secrétaire de séance



Jean-Maurice SABATER

Le Président de séance



Patrick LAFARGE

Liste des délibérations :

Numéro	Objet	Décision
2023036	Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024	Approuvée
2023037	Détermination des durées d'amortissement des immobilisations	Approuvée
2023038	Créances éteintes	Approuvée
2023039	Imputation à la section Investissement des achats de fournitures pour les travaux d'aménagement du jardin du souvenir au cimetière réalisés en régie	Approuvée
2023040	Motion pour l'inscription des travaux de la déviation Malvieille-Hiersac de la RN 141 dans le CPER 2023-2027	Approuvée
2023041	Motion de soutien à la proposition de loi Protection des élus municipaux	Approuvée
2023042	Approbation des rapports de la Commission Locale des Charges Transférées du 14 septembre 2023	Approuvée